

SÉANCE GÉNÉRALE DES MEMBRES DU CONSEIL

2014/11/10
19H30
HÔTEL DE VILLE
SALLE DU CONSEIL

VOTRE PRÉSENCE À 18H30

Sont présents: M. Jacques Lessard - Mme Juliette Jalbert - M.Charles Audet - M. Germain Martin

Mme Pauline T. Poirier - M. Alain Brochu - M. Guy Laflamme

ORDRE DU JOUR

1.- PRIÈRE

2.- ORDRE DU JOUR - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour - Adoption tel que présenté modifié

3.- PROCÈS VERBAUX

3.1 Procès-verbaux – Adoption Séance ordinaire Séance extraordinaire

4.- CORRESPONDANCE

4.1 Commission Municipale (convocation) organismes exemptés de taxes;
4.2 Ministère de la Famille et secrétariat aux aînés.

5.- RAPPORT DES COMITÉS OU DES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS

5.1 Voirie
5.2 Loisirs
5.3 Incendie
5.4 Urbanisme
5.5 Comité Famille
5.6 Chargée de projet
5.7 Comité RevitalisAction

6.- RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / C.C.U.

6.1 Urbanisme

7.- TRÉSORERIE

7.1 Présentation aux membres du conseil les « états des recettes et dépenses comparatifs » selon les différents départements.

8.- PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DES CRÉDITS

8.1 Lecture et commentaires des comptes de 500.\$ et plus.

9.- AMINISTRATION

9.1 Allocution du Maire sur la situation financière de la Ville de Disraeli ;
9.2 Autorisation de signature du contrat de location de la Marina Municipale de Disraeli pour l'année 2015 ;
9.3 Avis de motion pour le règlement numéro 594, Règlement déterminant les taux de taxes et des compensations ainsi que les conditions de leur perception pour l'exercice financier de l'année 2015 ;
9.4 Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2015 ;
9.5 Redonner aux municipalités le contrôle du zonage agricole ;

- 9.6 Autorisation de paiement à TDS Construction Inc. Travaux de rénovation des Amis du 3^e Âge, décompte progressif numéro 3 ;
- 9.7 Paiement des factures par carte de crédit ;
- 9.8 Octroi du contrat de déneigement et sablage du chemin Létourneau pour la saison 2014-2015 ;
- 9.9 Octroi du contrat de déneigement et sablage des chemins Laflamme et de la Coop pour la saison 2014-2015 ;
- 9.10 Octroi du contrat de déneigement et sablage pour les Rangs 3, 5 et 6 pour la saison 2014-2015 ;
- 9.11 Octroi du contrat pour la cueillette et le transport des matières résiduelles pour l'année 2015 ;
- 9.12 Octroi du contrat pour la cueillette et le transport des matières recyclables, pour l'année 2015 ;
- 9.13 Octroi du contrat pour la cueillette et le transport des matières putrescibles pour l'année 2015 ;
- 9.14 Reconnaissance du conseil local du Patrimoine de la Ville de Disraeli ;
- 9.15 Demande de la Fondation Canadienne du Rein pour sa campagne de porte-à-porte, année 2015.
- 9.16 Offre d'achat à Hydro-Québec pour le lot 31, rang 6, parc John Champoux
- 9.17 Autorisation de paiement à TGC inc. – travaux de réfection des infrastructures municipales station Champagnat, décompte progressif numéro 2
- 9.18 Autorisation de paiement à Pavage Centre-Sud du Québec – travaux de pavage
- 9.19 Autorisation de signature de l'entente de service pour les transactions financières de la Ville de Disraeli avec la Caisse Desjardins du Carrefour des lacs
- 9.20 Demande d'aide financière à la SDE de la région de Thetford Mines pour une étude de marché au niveau de l'hébergement touristique
- 9.21 Demande d'aide financière Opération Nez Rouge

10.- URBANISME

- 10.1 Adoption du règlement numéro 588, règlement amendant le règlement de zonage numéro 456, modifiant l'article 10.3.1.4, concernant les abris d'auto.
- 10.2 Adoption du premier projet de règlement numéro 593, règlement amendant le règlement de zonage numéro 456;
- 10.3 Prolongation du règlement numéro 559 « Programme d'accès à la propriété et à la rénovation »
- 10.4 Avis de motion règlement numéro 595

11.- AUTRES SUJETS

- 11.1 Eau potable
- 11.2 Comptes (carte de crédit)
- 11.3 Coupures gouvernementales

12.- PÉRIODE DE QUESTIONS

- 12.1 Le maire invite ↪ les membres du conseil à poser des questions ;
- 12.2 Le maire invite ↪ les citoyens à poser des questions.

13.- CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée terminée lorsque l'ordre du jour est épuisé.

14.- LEVÉE DE LA SÉANCE

VILLE DE DISRAELI M.R.C. DES APPALACHES

**Séance ordinaire
du 10 novembre 2014**

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue publiquement aux lieu et heure ordinaires des séances de ce conseil, lundi le 10 novembre 2014, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent Mme Juliette Jalbert, M. Charles Audet, M. Germain Martin, Mme Pauline T. Poirier, M. Rock Rousseau et M. Alain Brochu, sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

- 1.- Prière
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Adoption des procès-verbaux
- 4.- Lecture de la correspondance
- 5.- Rapport des comités
- 6.- Rapport du C.C.U.
- 7.- Trésorerie
- 8.- Présentation des comptes et engagement de crédits
- 9.- Administration
- 10.- Urbanisme
- 11.- Autres sujets
- 12.- Période de questions
- 13.- Clôture de l'assemblée
- 14.- Levée de la séance

2.- ORDRE DU JOUR - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

11-2014-206

**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

3.- PROCÈS VERBAUX

11-2014-207

**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**

QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2014 a été remise aux membres du conseil, dans les délais prescrits.

QUE le procès-verbal n'est pas lu et est adopté tel quel.

ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

4.- CORRESPONDANCE

- 4.1 Commission Municipale (convocation) organismes exemptés de taxes
- 4.2 Ministère de la Famille et secrétariat aux aînés

5.- RAPPORT DES COMITÉS OU DES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS

- 5.1 Voirie
- 5.2 Loisirs
- 5.3 Incendie
- 5.4 Urbanisme
- 5.5 Comité Famille
- 5.6 Chargée de projet
- 5.7 Comité RevitalisAction

6.- RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / C.C.U.

- 6.1 AUCUN

7.- TRÉSORERIE

- 7.1 Une présentation aux membres du conseil « des états recettes et dépenses comparatifs » a été remise.

11-2014-208

**PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**

8.- PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DES CRÉDITS

11-2014-209

**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**

QUE ce conseil approuve le paiement des comptes selon la liste des chèques émis en date du 31 octobre 2014, totalisant 678, 653.99 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits disponibles pour le paiement de ces déboursés.

Patrice Bissonnette, Dir. gén. & Sec.-trés.

9.- ADMINISTRATION

9.1 Allocution du Maire sur la situation financière de la Ville de Disraeli.

Conformément à l'article 474.1 de la loi sur les cités et villes, je dépose à ce jour, le rapport sur la situation financière de la Ville. Ce rapport se détaille comme suit :

- 1) Rapport financier pour l'année 2013;
- 2) Rapport du vérificateur pour l'année 2013;
- 3) Programme triennal d'immobilisation;
- 4) Indications préliminaires quant aux états financiers 2014;
- 5) Orientation générale du budget 2015;
- 6) Rémunération et allocation des dépenses des membres du conseil;

Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ depuis le 1^{er} novembre 2013.

1) **RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2013.**

Les états financiers ont été déposés le 12 mai 2014.

Les revenus de 3 702 013 \$ étaient répartis comme suit :

• Taxes	2 368 017 \$
• Paiement et tenant lieu de taxes (Gouv. du Québec) pour les écoles, télécommunication, etc.	247 759 \$
• Autres recettes	497 938 \$
• Transferts	588 299 \$

Les dépenses totalisant 3 622 178 \$ étant réparties comme suit :

• Administration générale	3 436 779 \$
• Frais de financement	185 399 \$

Excédent de l'exercice : 79 835 \$

Conciliation fiscale

• Affectation	879 398 \$
• Immobilisation	679 131 \$

Excédent de l'exercice : 200 267 \$

EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENTS DE L'ANNÉE 2013 : 280 102 \$

2) **RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2013.**

La vérification des opérations financières de l'année 2013 a été confiée à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés. Le rapport des vérificateurs révèle que les états financiers représentent fidèlement la situation financière de la Ville au 31 décembre 2013. Les résultats de ces opérations et l'évaluation de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus et aux usages particuliers de la comptabilité municipale au Québec.

3) **PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION.**

Le programme de dépenses en immobilisation permet de planifier les travaux municipaux pour une période à moyen et à long terme, tels que les travaux d'aqueduc et d'égout, l'achat de véhicules et d'équipements, etc.

Les principales dépenses en immobilisation qui ont été effectuées durant l'année 2013 sont :

• Air conditionné (hôtel de Ville)	10 500 \$
• Bandes patinoire (loisirs)	160 169 \$
• Camionnette (travaux publics)	23 784 \$
• Quais Marina Municipale (loisirs)	60 910 \$
• Caméra Marina Municipale (loisirs)	5 558 \$
• Pompe à essence Marina Municipale (loisirs)	24 000 \$
• Tracteur à gazon (travaux publics)	2 860 \$

4) **INDICATIONS PRÉLIMINAIRES QUANT AUX ÉTATS FINANCIERS 2014.**

L'année 2014 devrait se terminer avec un budget équilibré.

5) **ORIENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2015.**

Nous entreprendrons, dans les prochains jours, l'étude du budget de l'année 2015 et du programme triennal d'immobilisation.

Le budget de l'année 2015 et son programme triennal d'immobilisation seront adoptés au cours du mois de décembre 2014. Nous informerons la population par avis public de la date et l'heure de la séance au cours de laquelle ils seront adoptés. Par la suite, un document explicatif sera présenté à la population.

6) RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DES DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2014.

Le maire reçoit sur une base annuelle une rémunération de **13 500 \$** et une allocation de dépenses de **6 750 \$**. Les conseillers, eux, reçoivent sur une base annuelle une rémunération de **4 500 \$** et une allocation de dépense de **2 250 \$**.

7) LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$ DEPUIS LE 1^{ER} NOVEMBRE 2013.

Un rapport concernant la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la Ville a conclu depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle a été adopté le rapport de la situation financière de la Ville.

Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ depuis le 1^{er} novembre 2013.

NOM DU FOURNISSEUR	TOTAL DES ACHATS
BFL CANADA	55 337.62\$
CHEMTRADE CHEMICALS CANADA LTD	25 879.93\$
CIMA	192 094.48\$
CIMCO RÉGRIGÉRATION	34 368.41 \$
COOP FÉDÉRÉ / DIVISION SONIC	101 521.30 \$
EXCAVATION GAGNON & FRÈRES INC.	51 276.21 \$
HÉLOC LTÉE	78 757.87 \$
HYDRO-QUÉBEC	262 057.70 \$
INSPEC-SOL INC.	25 692.60 \$
LA COOP DES BOIS-FRANCS	98 996.27 \$
M.R.C. DES APPALACHES	138 117.93 \$
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	255 355.08 \$
MINISTRE DES FINANCES	155 032.91 \$
PAVAGE CENTRE-SUD DU QUÉBEC	39 305.59 \$
PM VAC	63 976.17 \$
RAYMOND, CHABOT, GRANT, THORNTON	42 605.35 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	117 325.17 \$
RÉGIME DE GROUPE ET COLLECTIF	92 805.30 \$
ROCHE LTÉE, GROUPE CONSEIL	56 982.01 \$
SERRES ARC-EN-FLEURS ENR.	38 509.20 \$
SINTRA INC. (RÉGION CENTRE DU QC)	251 043.52 \$
SOCIÉTÉ DÉVEL. DURABLE ARTHABASKA	121 214.42
SSQ-SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.	30 036.67 \$
T.G.C. INC.	373 257.05 \$
T.O.R.A. INC.	165 604.55 \$
TDS CONSTRUCTION INC.	59 068.14 \$
VILLE DE DISRAELI	123 090.90 \$
TOTAL	3 049 312.35 \$

11-2014-210

EN CONSÉQUENCE, il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
Et résolu,

QUE le conseil autorise le dépôt du rapport sur la situation financière de la Ville.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.2 **Autorisation de la signature du contrat de location de la marina municipale de Disraeli pour l'année 2015.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a apporté certaines modifications au contrat de location de la marina municipale de Disraeli pour l'année 2015.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Ville de Disraeli et le concessionnaire de signer ledit contrat de location.

11-2014-211

EN CONSÉQUENCE, il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,

QUE la Ville de Disraeli autorise la signature du contrat de location de la marina municipale de Disraeli pour la saison estivale 2015.

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Disraeli, le contrat de location de la marina municipale de Disraeli pour la saison estivale 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.3 **Avis de motion : Règlement numéro 594, règlement déterminant les taux de taxes et des compensations ainsi que les conditions de leurs perceptions pour l'exercice financier de l'année 2015.**

11-2014-212

M. Rock Rousseau, conseiller de la Ville de Disraeli, donne avis de la présentation ultérieure d'un règlement déterminant les taux de taxes et les compensations ainsi que les conditions de leurs perceptions pour l'exercice financier de l'année 2015.

M. Rock Rousseau, conseiller.

9.4 **Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2015.**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 319 de la loi des Cités et Villes, le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 551, article 2, le conseil établie le jour et l'heure des séances du conseil;

11-2014-213

EN CONSÉQUENCE, il est,
PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,

QUE le conseil établie les séances ordinaires pour l'année 2015 au premier lundi de chaque mois, à savoir :

MOIS	JOUR	DATE	HEURE
* Janvier	Lundi	12 janvier	19H30
Février	Lundi	2 février	19H30
Mars	Lundi	2 mars	19H30
* Avril	Mardi	7 avril	19H30
Mai	Lundi	4 mai	19H30
Juin	Lundi	1 juin	19H30
Juillet	Lundi	6 juillet	19H30
Août	Lundi	3 août	19H30
* Septembre	Mardi	8 septembre	19H30
Octobre	Lundi	5 octobre	19H30
Novembre	Lundi	2 novembre	19H30
Décembre	Lundi	7 décembre	19H30

*L'assemblée du mois de janvier sera le 12 janvier en raison du retour du congé des fêtes. L'assemblée du lundi 6 avril est reportée au mardi 7 avril en raison du congé du lundi saint. L'assemblée du lundi 7 septembre est reportée au lendemain, le mardi 8 septembre en raison du congé de la fête du travail.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.5 **Redonner aux municipalités le contrôle du zonage agricole.**

CONSIDÉRANT QUE la Commission de révision permanente des programmes du gouvernement du Québec étudie des propositions afin de réduire, de façon durable, les dépenses publiques en fonction des priorités d'aujourd'hui;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de révision permanente des programmes étudie des propositions qui décrivent quels programmes et quels organismes ont perdu de leur pertinence dans le contexte d'aujourd'hui;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est une bureaucratie dépassée qui coûte aux contribuables québécois des dizaines de millions de dollars chaque année;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent **de toute manière** étudier toutes les demandes reliées au zonage agricole et présenter leurs recommandations à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT QUE ce sont les municipalités qui sont vraiment au courant des situations particulières et qui sont en mesure de prendre une décision réfléchie, qui reflète les besoins régionaux;

CONSIDÉRANT le manque de prise en compte des particularités régionales dans le processus décisionnel du système de zonage agricole de la CPTAQ et le manque de marge de manœuvre laissé aux acteurs locaux pour entreprendre des interventions visant à favoriser le développement de leur milieu;

CONSIDÉRANT QUE les systèmes de zonage agricole présentement implémentés par la CPTAQ créent des obstacles à l'émergence de nouveaux types d'agriculture, au développement de produits originaux et à l'exploration de nouvelles possibilités commerciales (par exemple, la production biologique, l'agriculture de niche et les nouveaux produits alimentaires);

CONSIDÉRANT QUE le zonage agricole et son application doivent être plus à l'écoute des besoins de la population locale;

CONSIDÉRANT QU'il faut voir plus large que les enjeux agricoles pour faire croître l'économie d'une région;

CONSIDÉRANT QUE dans notre municipalité, plusieurs milliers d'hectares de la zone agricole qui sont sous la juridiction de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ne sont pas cultivés, sont abandonnés et ne sont pas utilisés pour des fins agricoles;

CONSIDÉRANT QUE l'application abusive par la CPTAQ de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles a un effet très négatif sur l'économie et sur la créativité agricole;

CONSIDÉRANT QUE le processus bureaucratique de la CPTAQ est long et coûteux uniquement dans le but de sauver quelques hectares de terrains agricoles ici et là (qui seront probablement abandonnés dans le futur de toute façon);

CONSIDÉRANT QUE l'agriculture québécoise doit se diriger vers une agriculture qui met en priorité la santé des écosystèmes qui la supporte, qui occupe le territoire avec des fermes de taille variable, qui remplit une diversité de fonctions, qui développe des productions diversifiées pour les gens d'ici, avec des produits alimentaires de haute qualité, tout en supportant la demande des consommateurs en plus de relever le défi constant de l'adaptation au climat, aux marchés et à la vitalité des régions;

CONSIDÉRANT QUE si une politique agricole ne produit pas les résultats escomptés alors qu'elle coûte des dizaines de millions de dollars aux contribuables et aux consommateurs, elle mérite d'être abandonnée et remplacée;

CONSIDÉRANT QUE cette remise en cause nous permettra non seulement d'avoir un État plus efficace correspondant aux besoins actuels et futurs, mais également d'ouvrir la porte à la diversité, à la créativité et à la croissance agricole et économique;

11-2014-214

EN CONSÉQUENCE, il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,

QUE la Ville de Disraeli soumette à la Commission de révision permanente des programmes du gouvernement du Québec cette proposition de "redonner aux municipalités le contrôle du zonage agricole".

QUE la Ville de Disraeli soumette à la Commission de révision permanente des programmes du gouvernement du Québec cette proposition de "redonner aux municipalités le contrôle des demandes d'autorisation pour l'exploitation des sablières, gravières, carrières et la réalisation de remblais en zone agricole".

QUE la Ville de Disraeli soumette à la Commission de révision permanente des programmes cette proposition de "réduire grandement le mandat, le personnel et le budget de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, de façon proportionnelle à la réduction des travaux, responsabilités et dépenses qui résulteront du transfert de ce mandat aux municipalités". Ceci permettra au gouvernement du Québec de faire des économies importantes et permanentes tout en éliminant un programme qui n'a plus sa raison d'être.

QUE la Ville de Disraeli soumette cette résolution à la Commission de révision permanente des programmes du gouvernement du Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

- 11-2014-215 9.6 **Autorisation de paiement à TDS Construction Inc. – Travaux de rénovation Amis du 3^e Âge, décompte progressif no 3.**
- PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
Et résolu,
- QUE le conseil autorise le paiement à TDS Construction Inc. au montant de 10 956.72 \$ taxes incluses pour les travaux de rénovation des salles de bain au bâtiment des Amis du 3^e Âge, décompte progressif numéro 3.
- ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**
- 11-2014-216 9.7 **Païement des factures par carte de crédit**
- CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli autorisait le paiement des factures par carte de crédit depuis quelques années;
- CONSIDÉRANT QU'après étude et analyse des frais que ce mode de paiement occasionne à la Ville de Disraeli, près de 9 000 \$ par année;
- EN CONSÉQUENCE, il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,
- QUE le conseil retire ce mode de paiement à compter du 1^{er} janvier 2015 et cela dans la poursuite d'une saine gestion et d'administration des finances publiques.
- QUE l'information soit transmise à l'ensemble des contribuables par les différents médias écrits et électroniques.
- ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**
- 11-2014-217 9.8 **Octroi du contrat pour le déneigement et le sablage du chemin Létourneau pour la saison 2014-2015.**
- PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,
- QUE le conseil octroie le contrat de déneigement et de sablage du chemin Létourneau pour la saison hivernale 2014-2015 à Déneigement Éric Champagne au montant de 776.08 \$ taxes incluses.
- ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**
- 11-2014-218 9.9 **Octroi du contrat pour le déneigement et le sablage des chemins Laflamme et de la Coop pour la saison 2014-2015.**
- PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,
- QUE le conseil octroie le contrat de déneigement et de sablage des chemins Laflamme et de la Coop pour la saison hivernale 2014-2015 à Ferme G.M. Turgeon au montant de 3 794.18 \$ taxes incluses.
- ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.10 Octroi du contrat pour le déneigement et le sablage des Rangs 3, 5 et 6 pour la saison 2014-2015.

11-2014-219

**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. JULIETTE JALBERT**
Et résolu,

QUE le conseil octroie le contrat de déneigement et de sablage des Rangs 3, 5 et 6 pour la saison hivernale 2014-2015 à Construction Réal St-Laurent Ltée au montant de 3 679.20 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.11 Octroi du contrat pour la cueillette et le transport des matières résiduelles pour l'année 2015.

11-2014-220

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a demandé des soumissions pour la cueillette et le transport des matières résiduelles pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a déposé son offre à savoir T.O.R.A. au montant de 91 796.04 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est,
**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. JULIETTE JALBERT**
Et résolu,

QUE le conseil octroie le contrat pour la cueillette et le transport des matières résiduelles à Transport Ordurier de la région de l'Amiante (T.O.R.A.) au montant de 91 796.04 \$ pour l'année 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.12 Octroi du contrat pour la cueillette et le transport des matières recyclables pour l'année 2015.

11-2014-221

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a demandé des soumissions pour la cueillette et le transport des matières recyclables pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a déposé son offre à savoir T.O.R.A. au montant de 52 888.50 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est,
**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**
Et résolu,

QUE le conseil octroie le contrat pour la cueillette et le transport des matières recyclables à Transport Ordurier de la région de l'Amiante (T.O.R.A.) au montant de 52 888.50 \$ pour l'année 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.13 Octroi du contrat pour la cueillette et le transport des matières putrescibles pour l'année 2015.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a demandé des soumissions pour la cueillette et le transport des matières putrescibles pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a déposé son offre à savoir T.O.R.A. au montant de 14 969.75 \$ taxes incluses;

11-2014-222

EN CONSÉQUENCE, il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
Et résolu,

QUE le conseil octroie le contrat pour la cueillette et le transport des matières putrescibles à Transport Ordurier de la région de l'Amiante (T.O.R.A.) au montant de 14 969.75 \$ pour l'année 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.14 **Reconnaissance du Conseil Local du Patrimoine de la Ville de Disraeli**

CONSIDÉRANT QUE la Société Historique de Disraeli est un organisme reconnu par la Ville de Disraeli;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Local du Patrimoine de la Ville de Disraeli est actuellement sous l'égide de la Société Historique de Disraeli;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Ville de Disraeli d'avoir un organisme de référence en ce qui a trait au patrimoine sur son territoire;

11-2014-223

EN CONSÉQUENCE, il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,

QUE le conseil reconnaisse le Conseil Local du Patrimoine de la Ville de Disraeli comme seul organisme de référence pour le patrimoine sur son territoire.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.15 **Demande de la Fondation Canadienne du Rein pour sa campagne porte à porte pour l'année 2015.**

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Canadienne du Rein a fait une demande à la Ville de Disraeli afin d'obtenir l'autorisation de recueillir des fonds sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la campagne de porte-à-porte se déroulera du 4 au 26 avril 2015;

CONSIDÉRANT QUE les fonds amassés par les bénévoles permettront de soutenir les personnes atteintes de maladies rénales et de financer plusieurs projets de recherches en néphrologie;

11-2014-224

EN CONSÉQUENCE, il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,

QUE le conseil autorise la Fondation Canadienne du Rein à circuler sur son territoire pour sa campagne de porte-à-porte entre le 4 et le 26 avril 2015.

QUE le conseil souhaite tout le succès escompté aux responsables dans le travail et l'atteinte de leur objectif.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.16 Offre d'achat à Hydro Québec pour le lot 31, rang 6, parc John Champoux

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli est locataire du lot 31, rang 6 depuis le 1^{er} novembre 2000;

CONSIDÉRANT QU'une halte routière et un parc récréatif y sont aménagés depuis le début de la location;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a toujours entretenue le terrain appartenant à Hydro Québec de façon exemplaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli serait intéressé à faire l'achat de cette partie de terrain pour maintenir les installations déjà existantes actuellement;

11-2014-225

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER

QUE le Conseil confirme son intérêt à faire l'acquisition du lot 31 rang 6 à Hydro Québec en offrant un montant de 10 000.\$ pour ledit lot d'une superficie approximative de 1 750 m².

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.17 Autorisation de paiement à TGC inc – travaux de réfection des infrastructures municipales station Champagnat, décompte progressif numéro 2

11-2014-226

IL EST,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu,

QUE le conseil autorise le paiement à TGC inc. au montant de 86 976.48\$ taxes incluses pour les travaux de réfection des infrastructures municipales station Champagnat, décompte progressif numéro 2.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.18 Autorisation de paiement à Pavage Centre-Sud du Québec – travaux de pavage

11-2014-227

IL EST,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,

QUE le conseil autorise le paiement à Pavage Centre Sud du Québec au montant de 58 471.69 \$ taxes incluses pour les travaux de pavage.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.19 **Autorisation de signature de l'entente de service pour les transactions financières de la Ville de Disraeli avec la Caisse Desjardins du Carrefour des lacs**

11-2014-228

**IL EST,
PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

Et résolu,

QUE le conseil renouvèle l'entente de service pour les transactions financières de la Ville de Disraeli avec la Caisse Desjardins du Carrefour des lacs pour une période de trois (3) ans.

QUE le maire et le directeur général sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Disraeli.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.20 **Demande d'aide financière à la SDE de la région de Thetford Mines pour une étude de marché au niveau de l'offre touristique**

CONSIDÉRANT QUE lors de la mise en place de la planification stratégique l'aspect hébergement est apparue comme une lacune actuellement dans la Ville de Disraeli;

CONSIDÉRANT QU' il existe un programme d'aide financière à la SDE pour permettre la réalisation d'une étude de marché au niveau de l'offre touristique;

CONSIDÉRANT QUE ce programme couvre jusqu'à 50 % des frais de cette étude de marché;

11-2014-229

**IL EST,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**

Et résolu, à la majorité,

QUE le conseil autorise le dépôt d'une demande d'aide financière à la SDE Région de Thetford pour permettre la réalisation d'une étude de marché concernant l'offre touristique.

QUE la Ville de Disraeli confirme son partenariat avec la SDE région de Thetford pour ce projet d'étude de marché par son apport financier au montant de 10 000.\$, comprenant l'apport obligatoire de partenaires financiers.

QUE le conseil mandate M. Charles Audet, conseiller municipal et responsable du volet tourisme comme porteur de ce dossier.

QUE le conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Disraeli tous les documents requis pour cette demande d'aide financière.

M. Rock Rousseau vote contre cette proposition.

ADOPTÉE à la majorité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.21 **Demande d'aide financière Opération Nez Rouge**

CONSIDÉRANT QU' Opération Nez Rouge sollicite l'aide financière de la Ville de Disraeli pour leur campagne de financement;

11-2014-230

**IL EST,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**
Et résolu,

QUE le conseil informe le responsable d'Opération Nez Rouge de Thetford Mines que la Ville de Disraeli ne participera pas financièrement à leur campagne de financement.

QUE la Ville de Disraeli leur souhaite tout le succès escompté pour leur campagne de financement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10.- URBANISME

10.1 **Adoption du règlement numéro 588, règlement amendant le règlement de zonage numéro 456, modifiant l'article 10.3.1.4 concernant les abris d'auto.**

CONSIDÉRANT QUE la période d'enregistrement des personnes habiles à voter pour ce règlement se terminant le 20 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande valide n'a été déposée;

En conséquence, il est,
**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**
Et résolu,

11-2014-231

QUE le conseil adopte le règlement numéro 588, règlement amendant le règlement de zonage numéro 456, modifiant l'article 10.3.1.4 concernant les abris d'auto.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10.2 **Adoption du premier projet de règlement numéro 593, règlement amendant le règlement de zonage numéro 456.**

11-2014-232

**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**
Et résolu,

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement numéro 593, amendant le règlement de zonage numéro 456.

QUE l'assemblée publique de consultation soit prévue pour le 8 décembre 2014, à 19h.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10.3 **Prolongation du règlement numéro 559 « Programme d'accès à la propriété et à la rénovation »**

CONSIDÉRANT QUE le programme d'accès à la propriété et à la rénovation s'est terminé le 31 août 2014;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Ville de Disraeli de prolonger ce programme pour une période de six mois jusqu'à ce qu'un nouveau règlement soit adopté ;

11-2014-233

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT

QUE le conseil autorise la prolongation du règlement numéro 559 concernant le « Programme d'accès à la propriété et à la rénovation » pour une période de six (6) mois.

QUE la période de prolongation soit la suivante, à savoir : du 1^{er} septembre 2014 au 28 février 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10.4 **Avis de motion règlement numéro 595**

Règlement amendant le « Programme d'accès à la propriété et à la rénovation »

11-2014-234

M. Alain Brochu, conseiller de la Ville de Disraeli, donne avis de motion de la présentation ultérieure d'un règlement concernant le « Programme d'accès à la propriété et à la rénovation ».

M. Alain Brochu, conseiller.

11.- AUTRES SUJETS

- 11.1 Eau potable
- 11.2 Comptes (carte de crédit)
- 11.3 Coupures gouvernementales

12.- PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les contribuables à poser leurs questions.

13.- & 14.- CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

11-2014-235

PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN

QUE cette séance soit levée à 20h13.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté

Je, Jacques Lessard, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le dir.-gén. / sec.-trés. de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

M. Jacques Lessard, Maire

M. Patrice Bissonnette Dir. Gén. / Sec.-trés.